Comment rédiger une déclaration de Dérogation aux Travaux Réglementés ?

Pour les jeunes mineurs de plus de 15 ans et de moins de 18 ans

en formation professionnelle ou technologique

- Secteur agricole -

L'ensemble des documents est téléchargeable depuis le site internet de la DREETS Grand Est à l'adresse :

Secteur agricole : déclaration à l'inspection du travail pour les mineurs de plus de 15 ans - Dreets Grand-Est



→ Version actuelle : septembre 2023

Les documents disponibles :

- 1 document complet comprenant une notice informative & l'ensemble des fiches créées
- Toutes les fiches ont été individualisées (et peuvent être soit imprimées, soit renseignées à la machine) :

PHASE 1: La <u>déclaration de dérogation</u> (pour les 3 ans) à adresser à l'inspection du travail (RAR, récépissé de dépôt)

- + 1 ou plusieurs fiches travaux/machines/produits par filière : annexe 1
 - Fiche 1 : <u>production agricole</u>
 - o Fiche 2 : vigne et vin
 - Fiche 3 : production horticole (horticulture, maraîchage, pépinières)
 - o Fiche 4 : secteur équestre
 - o Fiche 5 : <u>forêt</u>
 - Fiche 6 : paysage
 - o Fiche 7 : mécanique agricole
 - o Fiche 8: service aux personnes et aux territoires services en milieu rural
 - o Fiche 9 : maréchalerie
 - o Fiche 10 : agroéquipement
 - o Fiche 11 : élevage canin/félin
 - Fiche 12 : agroalimentaire
- → Liste des DDETS en Grand Est (pour l'envoi des déclarations) : <u>annexe 6</u>
- → Conserver une copie de la déclaration et de la ou des fiche(s) filières
- → En cas de changements, les informations sont actualisées et communiquées à l'inspection du travail 3 dans les 8 jours (RAR, récépissé de dépôt)

Les documents disponibles :

→ Autres annexes importantes :

- Le glossaire (vocabulaire et sigles utilisés dans les documents : machines et produits) : <u>annexe 2</u>
- La liste des travaux totalement interdits aux mineurs : annexe 3
- Un exemple d'attestation d'information et de formation à la sécurité des jeunes mineurs : <u>annexe 5</u>
- Un exemple de déclaration de dérogation et de fiche filière renseignées : <u>annexe 7</u>

PHASE 2 : modèle de <u>document destiné à regrouper les informations relatives aux</u> jeunes

A établir lors de leur arrivée, dans les 8 jours, et à tenir à la disposition de l'inspection du travail (comme l'avis d'aptitude médical) = <u>annexe 4</u>

→ En cas de changements, les informations sont tenues à la disposition de l'inspection du travail.

La déclaration de dérogation :

tablissoment ou entreprise : GAEC du BONGHAIN	SIRET*:400°200°300·00099¶
dres e°:5-rue-Jolibois54002-MILLEPRAIRIES	1
éléphone*03.83.00.00.00	·····································
ecteur (s) a sctivité (s) ou code APE°:Polyculture/éleva	se - APE-180
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
OM, Prénom du chef d'établissement ou d'entreprise°An	foine-FLORIER
our-la-ou-les-formation(s)-suivante(e)%-	241
Indiquer ou des sous <u>l'intitule</u> du ou des diplome(s), ans le années : A rappel°: déclaration pour 3 an	Indiquer ci-dessous <u>la fonction ou la qualité</u> de la person
pour tous les jeunes formés dans l'entreprise	chargée d'encadrel ne jeunes
pendant-cette-période≖	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR
CAPA productions agricolese	Associé-du Gaeco
3PA-travaux-de-la-production animale=	Associé-du-Gaech
BACPRO-conduite-et-gestion-de-l'exploitation-agricoleo	Chef-d'entrepriseo
BT SA Productions animales	Chef-d'entreprise
	n.
es travaux réglementés pour lesquels la déclaration est effe	p ectuée sont listés, pour chacune des formations, dans des fich
es travaux réglementés pour lesquels la déclaration est effe filières » qui constituent <u>l'annexe f</u> .a • Une ou <u>plusieurs fiches «filières» (annexe 1) dûment re</u>	
o es travaux réglementés pour lesquels la déclaration est effe "filières"s qui constituent <u>l'annexe f</u> .¤	o ectuée sont listés, pour chacune des formations, dans des fich
es · travaux · réglementés · pour · lesquels · la · déclaration · est · effe 'filières 's · qui · constituent · <u>l'annexe · f</u> . · · · · · Une · ou · <u>plusieurs 'tiches · « ° filières 's · (annexe · f) · dûment · re</u> entreprises · avec · la · présente · déclaration. · ·	o ectuée sont listés, pour chacune des formations, dans des fich
es · travaux · réglementés · pour · lesquels · la · déclaration · est · effe 'filières 's · qui · constituent · <u>l'annexe · f</u> . · · · · · Une · ou · <u>plusieurs 'tiches · « ° filières 's · (annexe · f) · dûment · re</u> entreprises · avec · la · présente · déclaration. · ·	p ectuée sont listés, pour chacune des formations, dans des fich nseignées sont ainsi à retourner par les chers détablissements sole ainsi que ses dépendances, les locaux annexes situés dans
es travaux réglementés pour lesquels la déclaration est effe "filières" » qui constituent <u>l'annexe f. a</u> • Une ou pl <u>usieurs fiches « filières" » (annexe 1) dûment re</u> enteprises avec la présente déclaration, a es lieux de formation sont les suivants" l'exploitation agric	p ectuée sont listés, pour chacune des formations, dans des fich nseignées sont ainsi à retourner par les chers détablissements sole ainsi que ses dépendances, les locaux annexes situés dans
es travaux réglementés pour lesquels la déclaration est effe "filières" » qui constituent <u>l'annexe f. a</u> • Une ou pl <u>usieurs fiches « filières" » (annexe 1) dûment re</u> entreprises avec la présente déclaration, a es lieux de formation sont les suivants" l'exploitation agric illage voisin, les champs dans un rayon de 10 km autour de l'	p ectuée sont listés, pour chacune des formations, dans des fich nseignées sont ainsi à retourner par les chefs détablissements cole ainsi que ses dépendances, les locaux annexes situés dans exploitation
es travaux réglementés pour lesquels la déclaration est effe "filières" » qui constituent <u>l'annexe f. a</u> "Une ou plusieurs fiches « filières" » (annexe 1) dûment re entreprises avec la présente déclaration, a es lieux de formation sont les suivants" l'exploitation agric illage voisin, les champs dans un rayon de 10 km autour de l'	p ectuée sont listés, pour chacune des formations, dans des fich nseignées sont ainsi à retourner par les chers détablissements ole ainsi que ses dépendances, les locaux annexes situés dans exploitation.
es travaux réglementés pour lesquels la déclaration est effe "filières" » qui constituent <u>l'annexe f. a</u> • Une ou plusieus fiches « filières" » (annexe 1) dûment re entreprises avec la présente déclaration, a es lieux de formation sont les suivants" l'exploitation agric illage voisin, les champs dans un rayon de 10 km autour de l'	p cotuée sont listés, pour chacune des formations, dans des fich nseignées sont ainsi à retourner par les chers détablissements cole ainsi que ses dépendances, les locaux annexes situés dans exploitation
es travaux réglementés pour lesquels la déclaration est effer l'inféres "» qui constituent <u>l'annexe f. a</u> "Une ou plusieurs tiches « filières » (annexe 1) dûment regenterrises avec la présente déclaration. es lieux de formation sont les suivants : l'exploitation agric illage voisin, les champs dans un rayon de 10 km autour de l' e déclarant s'engage à affecter les jeunes aux travaux après " avoir procédé à l'évaluation prévue aux articles L. 4121-3 risques existants pour les jeunes et liés à leur travail ; "	p cotuée sont listés, pour chacune des formations, dans des fich nseignées sont ainsi à retourner par les chers détablissements cole ainsi que ses dépendances, les locaux annexes situés dans exploitation
es travaux réglementés pour lesquels la déclaration est effe 'filières' » qui constituent l'annexe 1. « Une ou plusieurs fiches « filières » (annexe 1) dûment re entreprises avec la présente déclaration. es lieux de formation sont les suivants l'exploitation agric illage voisin, les champs dans un rayon de 10 km autour de l' e déclarant s'engage à affecter les jeunes aux travaux après « — avoir procédé à l'évaluation prévue aux articles L. 4121-3 risques existants pour les jeunes et liés à leur travail ; « — avoir, à la suite de cette évaluation, mis en œuvre les act OT : ¶ — pour l'employeur : en application des articles L. 4141-1 et	ectuée: sont: listés, : pour chacune: des formations, : dans : des fich inseignées: sont: ainsi à retourner par les chers détablissements ole ainsi que ses dépendances, : les · locaux annexes : situés : dans exploitation. et suivants du code du · travail · (CT), : comprenant · une évaluation : de prévention: prévues : au · 2ème : alinéa : de · l'article · L. · 4121-3 : suivants : du · CT, : avoir informé le jeune : sur · les · risques : pour : sa · saii : avoir : dispensé : la · formation : à · la · sécurité : en · s' assurant : qu'elle ·
es travaux réglementés pour lesquels la déclaration est effernières a qui constituent l'annexe f. a Une ou plusieurs tiches a filières a (annexe 1) dûment resente prises avec la présente déclaration a estieux de formation sont les suivants aux responsation agric el déclarant s'engage à affecter les jeunes aux travaux après avoir procédé à l'évaluation prévue aux articles L. 4121-3 risques existants pour les jeunes et liés à leur travail : 1 avoir, à la suite de cette évaluation, mis en œuvre les actions. Il pour l'employeur en application des articles L. 4141-1 et et sa sécurité et les mesures prises pour y remédier et lu adaptée à son âge, son niveau de formation et son exp	ectuée sont listés, pour chacune des formations, dans des fich nseignées sont ainsi à retourner par les chets détablissements cole ainsi que ses dépendances, les locaux annexes situés dans exploitation. et suivants du code du travail (CT), comprenant une évaluation of licens de prévention prévues au 2ème alinéa de l'article L. 4121-3 suivants du CT, avoir informé le jeune sur les risques pour sa sa il avoir dispensé la formation à la sécurité en s'assurant qu'elle érience professionnelle : Il
es travaux réglementés pour lesquels la déclaration est effernières a qui constituent l'annexe f. a Une ou plusieurs tiches a filières a (annexe 1) dûment resente prises avec la présente déclaration a estieux de formation sont les suivants aux responsation agric el déclarant s'engage à affecter les jeunes aux travaux après avoir procédé à l'évaluation prévue aux articles L. 4121-3 risques existants pour les jeunes et liés à leur travail : 1 avoir, à la suite de cette évaluation, mis en œuvre les actions. Il pour l'employeur en application des articles L. 4141-1 et et sa sécurité et les mesures prises pour y remédier et lu adaptée à son âge, son niveau de formation et son exp	ectuée sont listés, pour chacune des formations, dans des fich inseignées sont ainsi à retourner par les chers détablissements cole ainsi que ses dépendances, les locaux annexes situés dans exploitation. "I et suivants du code du travail (CT), comprenant une évaluation of lices de prévention prévues au 2ème alinéa de l'article L. 4121-3 suivants du CT, avoir informé le jeune sur les risques pour sa sa il avoir dispensé la formation à la sécurité en s'assurant qu'elle de la formation prévue dans le cadre de la formation professionnelle et en avoir organisé l'évaluation expérience professionnelle et en avoir organisé l'évaluation

Annexe-1--fiche-n°1¶

Fiche filière PRODUCTION-AGRICOLE-

Acappei : from thinky élabile pour 3 aix comme pour la déclaration de délogation, pour tous les jeurse formée dats l'entrepner pendant cette périodé Etablissement ou en trep rise GAEC du BONGRAIN-à-MILLEPRAIRIES SIRET 400 200 *300 00099... ¶

Cocher impérativement les travaux pour les quels la déclaration est effectuée . ¶

3	ē		
		l.	

	Liste des travaux interdits susceptibles de dérogations	Treveux effectuésit Cocherai Ou
Travaux exposant à des-	 4153-17: Annuclingiquent la préparation, l'amploi, la manipulation ou l'axposité à des agents chimiques dages aux définis aux articles R 4413-3 et R 4413-50* 	Хи
agente chimiques dangeneux (ACD)s	0.4133-19" — opérations aucceptibles degénérar une exposition à un niveau d'empoussérement à force d'amiente de niveau 3 del que défini à l'article R. 4412-98 »	Ħ
120000000000000000000000000000000000000	D. 4153-21**	Ħ
Travaux (gosam à des- rationements)	0.4157-22" — Privatur susseptibles de les exposer à des reyonnements optiques artificiels et pour lesquels las résultats de l'évaluation des depais materier et évidents le moltide possibiles de dépassement des valeurs finites d'accordant étines aux articles à 4450-5 de 4450-6 de 1000 per l'évaluation de 1000 per la configuration de 1000 per l'évaluation de 1000 per	Хи
Tuvaus en mileu hyperbane	0. 4153-73 - Interventions en miles hyperbane as sens de l'article R. 4451-1, classe I, II, III o	Ħ
Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et de lavages	A153-27 conduite d'équipements de travais mobiles automotieurs et d'équipements, de travaissement au levaged	ЖI
Traveux nécessitant futilization d'équipements de travails	0.4153-25 - travaucimpliquent l'utilization du l'antretien : ¶ o l'éca machine mentionée à l'article R-4212-13, qualit que soit le date de mile en service ¡¶ o l'éca machines comportant des éléments mobles concourant à l'enécution du travait qui ne peuvent pas être productions castière durantière frantisonnement.	XI
Ge-travalo	D. 4153-25 - travaux demaintenance lorique ceux-cline peuvent être effectuée à l'amêt, caro possibilité deramise en marche loginée des travailles par possibilité de ramise en marche loginée des travailles cause.	Ħ
Travaux-temporalise en- hauteuro	0. 4153-20 - Unitaritor id équipamente de protection individualle permettant l'arrêt de churs dans les conditions et sero de modelles prévieurs à la section i il duprésent chapter et à l'article R. 422-615. 0. 4153-23 - montage établismange d'abstractages:	1
Tevaur-avec-des apparelle sous-pressions	D. 4153-23 - travaux impliquanti les opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des apparelle à gression coumb à suivi en cervice en application de l'article L 557-29 ducode de l'environnemento	Xtt
Travaux-al yrillau-confinés	0.4159-24 - 5 11-bis viste, l'activitée et le nationage del Intérieur des curve, chames, bassins, néaemoin; 5 13-bis viste, l'activitée et le nationage del Intérieur des curves, chames, bassins, néaemoin; 5 24-bis travaux impliquent les opérations dans un milleu confiné notemment dans les guits, conduites de gas, cardion de formée, égont, dozse et galeries =	н
	4153-25 - travaux de coulée de verre ou de métaux enfusion et de les admettre de manière habituelle sans les cours affections castravaux s	Ħ

- 🕰 - Cocherci-après les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les 🖣 ······jennes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux cochés au point 🐠 🕆

A	au code couleur des travaux de les au point 0	
THE PROPERTY.	an other printers has parant.	1

Type disquipemento	Déclaration effectair? ¶ cocher les machines	5)	Type d'équipemento		n effectuée°.¶ r machiner≎	Ħ
	Utilization- et"/ ou entratienti	Ø		Selection of	C/ ou entretenil	Ħ
Aérateur malaxeur de lisier□	Xd	×	Herse rotative□		XX	×
Aff_teused	ä		Machine à bêcher≎		Ø	×
Al gneuse à cailloux¤	×	×	Malaxeur d'aliments¤		ø	×
A daineuro	XX	×	Moissonneuse batteuse □		XX	×
Aplatisseur□	Χ¤	×	Monte-balles¤	9	Ø.	×
Al pointeuse à piquetso	Ö		Nettoyeur à grains¤		Ø	Ħ
Au o-chargeuseo	XÞ	×	Nettoyeur a haute pression≈		XX	×
Balajeuseo	ø	ø	Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler*:		a	×
l Benne-ox remorque basculante¤	XX	×	meuleuse/-disqueuse¤		XX	×
Bétonnière⇔	Xa	×	- perceuse / visseuse dévisseus	8 1	XX	×
Broyeur	×.	×	ponceused	3	×	×

Butteuse a pommes de terres	Ø	×	- scie-circulaireo	Xo	
Calibreuse a ogufac	Ø	×			
Chalumesu¤	X¤		scie-sauteuses	Xq	
Chargeur a godet	a a		Pailleuses	X¤	
Chargeur frontal avec SPCO (cabine de nécunie) et ceinture sur le	X¤	×	Palan electrique :	ä	
tracteurs					
Chartot i mis telescopique	Χ¤	×	Pareuse à onglons¤	Ä	
Compresseur:	Xe	×	Perceuse à colonne≎	XX	
Concasseur	Ø	×	Pompe⊴	Ø	
Convoyeur	Я	×	Poste a souder¤	X¤	
Débroussailleuse≍	ø	×	Presse-hydrauliqueq	×	
Dérouleuse¤	×	_ ×	Pulvérisateuro	R	
Désileuse¤	×	×	Ramasseuse-presseo	XX	
Distributeur d'engrais¤	Ø	×	Ramped'irrigation mobile:	ø	
Distributeur automatique d'aliments¤	×	×	Récolteuse à betteraves¤	ä	
Ecomeuse thermique ou mécanique	ä	×	Récolteuse à pommes de terres	ğ.	
Ejecteur de balles¤	a	×	Remorque-mélangeuse distributrices	Xo	
Elévateur à godet¤	, a	×	Robot-de-traites	ŭ	
Enfonce pieux≎	XX	×	Rotovstor=	×	
Enrouleur et canon d'irrigation≎	ø	×	Sauterelles	XX	
Enrubanneuses	XX	×	Semoiro	XX	
Ensileuses	XQ.		Separateur à grains¤	g.	
Epandeur à fumier¤	XX	×	Suceuse à grainso	×	
Eparense av or fender guillagée sur le tractour	a		Tarières	Þ	
Evacuateur à fumiero	XX	×	Tondeuse your minuux 9	XX	
Faneuse:	XX		Tonne à lisiero	×	
Faucheuses alternatives, rotatives, conditionneuses¤	XA	×	Touret ameuler¤	X¤	
Fendeuse à coins¤	XX	*	Tracteur avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceintures	Χ¤	
Gyrobroyeura	XX	×	Tronçonneuse à bois (souf tonçonneuse spéciale élagage)	×	
Groupe électrogène à cardan	¥		Vis-à-grain¤	×	
Herse-alternatives	8	- 6	*		

Les Presides excepts dans le late conseguidant aux appreis de levege et appreis nobles sounts à une vértication générale pérodique (VGP) réglementaire à lour.

el les matéries autignés sont soums é le délivence par l'employeur d'une autorisation de conduite. T

par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux cochés au point

Nom commercial du gradult*	Observations, mentions des dangers*
Detergent-algalin xxx	Produit de laiterie*: corrosife
Détergent soide xxx	Produit de laiterieft corrosife
Carburant diesel xxx	PIGIO VENICULES "" - COI - qual di aque internata - COI - Faul de reus e se digente se podera sen un expense coi - Tenga se réfere sente - COI - faul per sentem - COI - Santa de reus e se digente se production de sente de agres à le coi disposite digente en des agentes parquis s, rella - Tega gar les agresses qualque, entre au disposite de parquis de la coi disposite digente en des rélations de parquis de la coil disposite digente de la coil disposite de la color disposite del color disposite de la
Graisse d'atalier xxx	VIDIANE NUMBER PROMIS - VIDIANCE HAS SHAPE BY MINE HAS THE MINES.

..25 septembre 2016...

u d'entreprise* (cachet chaignature) --



Comment renseigner la fiche filière:







Si oui cocher



Cocher impérativement les travaux pour lesquels la déclaration est effectuée :

Exemples: carburants, produits phytopharmaceutiques, produits biocides, désinfectants, graisses, huiles.... D. 4153-17* - travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques **Travaux** dangereux définis aux articles R. 4412-3 | Sauf produits uniquement comburants et/ou dangereux pour exposant à des et R. 4412-60 l'environnement (non soumis à déclaration). agents chimiques En raison de la dangerosité de ces produits, l'utilisation par de jeunes dangereux (ACD) mineurs de produits classés cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction n'est pas recommandée... D. 4153-18** - opérations susceptibles de générer une exposition à un niveau Possibilité de déclaration de dérogation pour certains métiers du BTP d'empoussièrement de fibres d'amiante (hors agriculture). de **niveau 1** tel que défini à l'article R. 4412-98.





Lister et identifier ci-après les produits chimiques dangereux susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux cochés au point •:

Nom commercial du produit	Observations, mentions des dangers









Si oui cocher

Travaux exposant	D. 4153-21** - travaux les exposant aux rayonnements ionisants requérant un classement en catégorie B au sens de l'article R. 4451-46	Peut concerner les vétérinaires : rayons X (secteur équestre), les établissement de recherche (INRA), quelques coopératives qui disposeraient de jauges ayant des sources scellées pour les silos à grains, certaines coopératives utilisant les rayonnements ionisants pour le traitement alimentaire (désinfection bactérienne, pièges à insectes)
à des	D.4153-22** - travaux susceptibles de	Rayonnements optiques artificiels et lasers situés dans les domaines
rayonnements	lies exposer a des rayonnements	UV, visibles et IR (longueur d'onde entre 180 nanomètres et 1
	Johndaes ar tiliciers et pour lesqueis les	millimètre) : en cas de dépassement des valeurs limites d'exposition sur
	résultats de l'évaluation des risques	8 h de travail
	mettent en évidence la moindre	Les UV naturels ne sont pas concernés
	possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition définies aux articles R. 4452-5 et R. 4452-6	A cocher notamment en cas de réalisation de gros travaux de soudage, travaux de maintenance





Cocher ci-après les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux cochés au point 0 :

Cocher les équipements de travail utilisés pour ces travaux : Chalumeau, poste à souder...





Si oui cocher

Travaux en milieu hyperbare	D. 4153-23 - interventions en milieu hyperbare au sens de l'article R.4461-1, classe I, II, III	Plongée sous-marine : en agriculture peut concerner les fermes aquacoles	
--------------------------------	--	--	--









Si oui cocher

Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et de levage

D. 4153-27 - conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage

Pour acquérir la formation à la conduite indispensable, et pour certains engins, l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

Rappel : quad interdit, tracteur sans arceau, ni cabine, ni ceinture interdit !



Cocher ci-après les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux cochés au point •:

Cocher les équipements de travail utilisés pour ces travaux : Tracteur avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture (pour acquérir la formation), Chargeur télescopique, chargeur frontal, moissonneuse batteuse, ensileuse, machine à vendanger, mini pelle, PEMP, porteur forestier ...

Autorisations de conduites : précisées dans les fiches filières et le glossaire machines (annexe 2)













Si oui cocher

	élém
	l'exé
Travaux	pas ê
nécessitant	leur f
l'utilisation	
équipements de	
travail	D 41

D. 4153-28 - travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien :

- « 1° des machines mentionnées à l'article R. 4313-78, quelle que soit la date de mise en service ; 2° des machines comportant des ents mobiles concourant à cution du travail qui ne peuvent ètre rendus inaccessibles durant fonctionnement
- 1° notamment machines soumises à la procédure d'examen de type : certaines machines à bois, scies à chaînes, arbre de transmission à cardan et son protecteur...
- 2° exemples : lame de la scie à chaîne, pick-up de la presse, outils de travail du sol, faneuses, andaineurs...

D. 4153-29 - travaux de maintenance lorsque ceux-ci ne peuvent être effectués à l'arrêt, sans possibilité de remise en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause

Réservé à certains jeunes en formation spécifique maintenance sous réserve que la personne assurant l'encadrement du jeune :

- Identifie les conditions à respecter pour que l'intervention puisse être menée en sécurité,
- S'assure que le jeune a assimilé les instructions nécessaires au respect de ces conditions.

A priori : sont concernés les jeunes des filières agroéquipement et mécanique agricole.



⚠ Voir définitions de la maintenance dans le glossaire (annexe 2)





Cocher ci-après les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux cochés au point 0 :

Cocher les équipements de travail animés nécessaires en utilisation et/ou entretien : Scies à chaînes, faneuses, presses, herses rotatives, aérateurs de lisier, rotovator...







Si oui cocher

Travaux temporaires en hauteur	D. 4153-30 - utilisation d'équipements de protection individuelle permettant l'arrêt de chute dans les conditions et selon les modalités prévues à la section III du présent chapitre et à l'article R. 4323-61	Principe général d'interdiction du travail en hauteur sans protections collectives. Possibilité de déclaration de dérogation pour de jeunes en formation réalisant des « travaux à la corde » pour l'utilisation des équipements de protection individuelle d'arrêt de chute (sauf travaux d'élagage dans les arbres à l'aide de cordes ou à partir de nacelles qui sont interdits : article D. 4163-32 du code du travail). A priori, concerne plutôt les entreprises du bâtiment.
	D. 4153-31 - montage et démontage d'échafaudages	Déclaration requise même pour de petits échafaudages roulants utilisés dans certaines entreprises agricoles, dans le respect des instructions du constructeur.



Important: échelles, escabeaux et marchepieds:

- Ne sont pas des postes de travail
- Utilisation n'est possible, qu'après évaluation des risques, et dans les 2 cas prévus par le code du travail, soit :
- En cas **d'impossibilité technique** de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs, par exemple pour l'activité de cueillette des fruits, en raison de contraintes structurelles de l'environnement (configuration du verger)
- Lorsque l'évaluation du risque a établi que ce **risque est faible** <u>et</u> qu'il s'agit de **travaux de courte durée** (par exemple le remplacement ponctuel d'une ampoule électrique) **ne présentant pas un caractère répétitif** (ces 3 critères étant cumulatifs).











Si oui cocher

appareils sous pression

D. 4153-33 - travaux impliquant les opérations de manipulation, de Travaux avec des surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression soumis à suivi en service en application de l'article L.557-28 du code lde l'environnement

Concerne l'ensemble des appareils destinés à la production, la fabrication, l'emmagasinage ou la mise en œuvre de vapeurs ou gaz comprimé, liquéfiés ou dissous, ainsi que les tuyauteries et accessoires de sécurité.



Cocher ci-après les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux cochés au point **0** :

Cocher les équipements de travail utilisés pour ces travaux : Compresseur, bouteilles & récipients de stockage de gaz, forge à gaz, autoclaves de stérilisation, cocottes minutes, appareils à vide...









Si oui cocher

	D. 4153-34 -	
	1° à la visite, l'entretien et le nettoyage	Les intervenants doivent être particulièrement formés et informés au
	de l'intérieur des cuves, citernes,	regard des travaux à réaliser, aux risques, aux procédures et aux
	bassins, réservoirs,	mesures de prévention à respecter.
ravaux en milieu	2° à des travaux impliquant les	
	opérations dans un milieu confiné	
	notamment dans les puits, conduites	
	de gaz, canaux de fumée, égouts,	
	fosses et galeries.	





Si oui cocher

		·
Travaux au	D. 4153-35 - travaux de coulée de verre	
contact du verre	ou de métaux en fusion et de les	
ou du métal en	admettre de manière habituelle dans	
fusion	les locaux affectés à ces travaux.	